

(Cadre réservé)

Réf. gest. pédag. :

Numéro SISCOL :

Attestation de prise en charge de la formation à l'ICH-Paris par l'employeur - 2020-2021

Nom (raison sociale) de l'employeur :

N° SIRET : |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|_|_|_|_|

Adresse postale de l'employeur :

Interlocuteur chez l'employeur :

(Personne qui sera l'interlocuteur du Cnam, notamment pour le règlement de la formation)

Nom et prénom :

Titre ou fonction :

N° de téléphone de l'interlocuteur :

Adresse de courriel de l'interlocuteur :

L'employeur s'engage à prendre en charge la formation à l'ICH décrite au verso, souscrite au bénéfice de :

Mme M.

Nom patronymique :

(Nom de jeune fille pour les femmes mariées)

Nom d'usage ou marital :

Prénom(s) :

Date et lieu de naissance :

Si l'intervention d'un opérateur de compétences (OPCO) est sollicitée :

(Fournir les informations suivantes si elles sont connues à la date de la présente attestation)

Nom de l'organisme :

N° SIRET : |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|_|_|_|_|

Adresse postale de l'organisme :

Interlocuteur au sein de l'organisme :

(Personne qui sera l'interlocuteur du Cnam, notamment pour le règlement de la formation)

Nom et prénom :

Titre ou fonction :

N° de téléphone de l'interlocuteur :

Adresse de courriel de l'interlocuteur :

Plan de la formation prise en charge

(début des enseignements : 5 octobre 2019 - fin des enseignements : 7 juin 2021)

CODES	UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (UE)	Cours hebdo. du soir (Cocher case)	Cours en journées bloquées (Cocher case)	Tarif employeur ou organisme financeur (Cocher case)
	Les UE d'initiation au droit			
DRM001	Initiation aux études juridiques immobilières (8 crédits)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1000 €
DRM125	Méthodes et techniques juridiques	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 500 €
	L'UE immobilière générale			
DRM002	Droit de la propriété immobilière (8 crédits)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1000 €
	Les UE immobilières spécialisées			
DRM101	Droit de l'urbanisme et de l'aménagement (6 crédits)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 1000 €
DRM104	Droit de la promotion et des sociétés immobilières (6 crédits)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 1000 €
DRM106	Copropriété et ensembles immobiliers (6 crédits)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 1000 €
DRM107	Fiscalité immobilière (6 crédits)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 1000 €
DRM108	Économie immobilière (6 crédits)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 1000 €
DRM110	Droit du logement social (6 crédits)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 1000 €
DRM112	Estimation des immeubles (6 crédits)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1000 €
DRM113	Contrats de vente d'immeubles (6 crédits)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 1000 €
DRM115	Responsabilité et assurance des constructeurs ((6 crédits)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 1000 €
DRM116	Comptabilité immobilière (6 crédits)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1000 €
DRM119	Droit immobilier de l'environnement (6 crédits)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 1000 €
DRM120	Gestion d'actifs immobiliers (3 crédits)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 500 €
DRM121	Statut et déontologie des professions immobilières (3 crédits)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 500 €
DRM123	Expertise judiciaire immobilière (3 crédits)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 500 €
DRM124	Droit pénal de l'immobilier (3 crédits)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 500 €
DRM126	Éléments d'analyse financière immobilière (3 crédits)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 500 €
DRM128	Médiation immobilière (3 crédits)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 500 €
DRM129	Financement immobilier privé (3 crédits)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 500 €
DRM130	Financement aidé du logement (3 crédits)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 500 €
DRM131	Marchés privés de travaux et de maîtrise d'œuvre (3 crédits)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 500 €
DRM132	Marchés publics de travaux et de maîtrise d'œuvre (3 crédits)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 500 €
DRM133	Baux d'habitation (3 crédits)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 500 €
DRM134	Baux commerciaux (3 crédits)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 500 €
DRM137	Techniques de négociation immobilière (3 crédits)		<input type="checkbox"/> (à confirmer)	<input type="checkbox"/> 500 €
DRM138	Introduction à la technologie des bâtiments (3 crédits)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> (à confirmer)	<input type="checkbox"/> 500 €
DRM139	Introduction à la pathologie des bâtiments (3 crédits)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> (à confirmer)	<input type="checkbox"/> 500 €
TOTAL				

**Le Cnam n'est pas soumis à la TVA pour ses actions de formation (code général des impôts, art. 261, 4., 4°, a).*

Une **convention de formation professionnelle** entre le Cnam et l'employeur sera établie et adressée à ce dernier en double exemplaire pour signature. Une facture sera présentée à l'employeur par le service financier du Cnam et devra être acquittée au plus tard à la fin de la formation.

Si l'employeur entend obtenir le financement de tout ou partie de la formation par un opérateur de compétences (OPCO), il lui appartient de prendre les dispositions nécessaires auprès de cet organisme.

Si un contrat, établi entre le Cnam et l'OPCO, prévoit que ce dernier acquittera directement tout ou partie de la formation au Cnam, le montant correspondant lui sera facturé. Le solde du montant sera, le cas échéant, facturé à l'employeur.

Même si un contrat a été établi entre le Cnam et l'OPCO, **l'employeur sera redevable des sommes non acquittées par l'OPCO, notamment dans l'hypothèse où l'élève ne pourrait justifier de sa présence à l'intégralité de la formation**. À cet égard, il est précisé que des **attestations de présence** sont établies par l'ICH sur présentation de cartes de pointage dûment validées par l'élève.

Pour l'employeur : Nom et prénom :.....

Titre ou fonction :.....

Fait à Paris, le.....

« *Bon pour accord* », cachet et signature